

COMPTE-RENDU REUNION CTIS CYCLOCROSS –AQUITAINE
Vendredi 23 février 2018 à 18h
Casteljaloux (47)

* * * * *

Présents :

Jean-Paul OUNZARI (47), Cyril BOUTY (40), Jean-Jacques CUBILIER (40), Sébastien MOIZO (47), Sandrine MANET, Présidente UFOLEP Nouvelle-Aquitaine, Patrick MANS, Directeur UFOLEP Nouvelle-Aquitaine

Excusés :

Xavier RODET (33), Christian PLANCHAT (24) et Stéphane BEGUE (64)

* * * * *

Sandrine MANET, Présidente de l'UFOLEP Nouvelle-Aquitaine ouvre la réunion, en remerciant Jean-Paul OUNZARI de mettre à disposition de la Commission la salle de son club à Casteljaloux.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- retour sur la saison passée
- point à discuter sur le règlement
- calendrier des Championnats pour la saison 2018/2019

POINT SUR LA SAISON PASSEE

Un tour de table est organisé pour faire un retour de la saison écoulée dans chaque département, et notamment les problèmes soulevés :

- pour les Landes : quelques difficultés rencontrées lors d'épreuves (dans les Landes et les Pyrénées Atlantiques) notamment :
 - lors de traversées de cours d'eau, car avec les fortes pluies de l'hiver certains étaient haut et les passages pas forcément adaptés ;
 - le tarif des engagements : dans les Pyrénées Atlantiques, les engagements étaient fixés à 7€ et les organisateurs des Landes ont voulu adopté ces tarifs, alors que la commission n'avait pas noté d'augmentation pour la saison 2017/2018
 - et présence de cordes pour le balisage des circuits (il faudra penser à rajouter ce point dans le règlement régional afin qu'elles soient interdites)

- le Lot-et-Garonne : pas de difficultés particulières rencontrées
- La Gironde :
 - La mise en place, dans le règlement départemental, d'une grille de départ (afin que les coureurs soient rangés au moment des départs) n'a pas toujours été faite. Un membre de la CTD 33 s'est proposé de faire respecter cette règle pour la saison 2018/2019
 - Constat : désaffection des coureurs sur les dernières épreuves de la saison ; manque de fairplay des VTTistes ; non-respect de certains points du règlement (passage de bidon, planches et/ou zones pédestres non matérialisées, vélo de rechange...)
 - Proposition d'un réajustement des catégories 3^{ème} et 2^{ème} : les jeunes arrivants de 15/16 ans seront automatiquement classés en 2^{ème} catégorie. Une demande de descente pourra être étudiée, après le Championnat départemental ; les 1^{er} et 2^{ème} catégorie route seront automatiquement classés en 2^{ème} cyclocross (en respectant également leur double appartenance)
 - La question se pose également sur la pertinence d'accueillir les VTTistes sur les cyclocross (peu de coureurs, manque de fairplay ...)

Une discussion s'ensuit également sur la mise en place ou non d'une 4^{ème} catégorie Cyclocross :

- dans les Pyrénées Atlantiques, cette catégorie a été mise en place pour la saison 2017/2018. Les coureurs de 4^{ème} catégorie couraient dans le 64 dans une catégorie 4^{ème} et avaient également un carton de 3^{ème} catégorie pour aller courir dans les autres départements. Quels sont les critères pour aller en 4^{ème} catégorie ? Quid des points marqués par un coureur en 3^{ème} catégorie.
- les Landes et le Lot-et-Garonne sont contre, car ils ont déjà peu de coureurs et des difficultés pour les trouver des organisateurs (cela rajouterait des récompenses supplémentaires)
- la Gironde a abordé cette question lors de la CTD qui s'est déroulé le 18 janvier, aucune majorité n'est ressortie. Cette question sera abordée lors de la réunion des Clubs en juin pour l'élaboration du calendrier départemental

POINT SUR LE REGLEMENT REGIONAL DE CYCLOCROSS

Les points seront traités lors de la prochaine CTRS de début de saison 2018/2019, après que chaque département ait débattu des points ci-dessous.

Rappel des tarifs d'engagement :

- Adultes : 6 €
- Jeunes -16 ans : 3 €

Une fiche pratique de rappel des obligations pour les organisateurs sera mise en place afin de rappeler les points importants de la réglementation, comme le balisage du circuit, les difficultés sur le parcours, le changement de matériel....

Rajout sur le règlement, d'un modèle de feuille de résultats qui sera adressé par mail, après chaque épreuve, à l'ensemble des membres de la CTRS.

Il sera également enlevé sur le règlement régional et notamment pour la participation au Championnat Régional, que la participation au Championnat Départemental n'est plus obligatoire.

Une attention particulière sera faite au moment des inscriptions au Régional, que tous les coureurs soient en possession de leur licence au moins 8 jours avant la date du Championnat Départemental.

Toutefois, les départements se réservent le droit de qualifier ou non, pour le National un coureur n'ayant fait qu'une seule épreuve.

CALENDRIER DES CHAMPIONNATS

- départemental : 15 ou 16 décembre 2018
- régional : 13 janvier 2019 – Cours de Pile (24)

Tarif des engagements pour le Championnat Régional :

- Adultes : 8 €
- Jeunes : 4 €

Participation financière du Comité Régional UFOLEP Nouvelle-Aquitaine, pour l'organisation du Championnat Régional

- maillots des champions et médailles pour les 3 premiers
- secours (maximum 400 €)
- prise en charge de l'ACT
- prise en charge du Speaker maximum 100 €

en contrepartie, l'organisateur devra reverser 50% des engagements au Comité Régional.

Le règlement de ces frais sera fait sur présentation d'une Facture du Comité Départemental accompagnée des justificatifs de dépenses et de la fiche bilan.

* * * * *

Date de la prochaine CTRS Cyclocross Aquitaine : vendredi 21 septembre 2018 à 19h, à Casteljaloux (47). Après discussion, ce lieu apparaît le plus central pour une grande majorité des départements.